

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

**Membres présents :** Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

**Procurations :** Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAOUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA

**Membres absents excusés :** Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

**Membres absents :** Chloé MARTINEZ

### Point n°33 – Conventions d'objectifs 2019 et subventions aux associations socio-culturelles

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	18	9	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu l'avis favorable de la commission « Culture » en date des 28-29-30-31 janvier et 28 février 2019,

Considérant que la Ville de Woippy met en œuvre une politique dynamique d'envergure de soutien aux structures associatives en vue de développer les activités culturelles, sportives et socio-éducatives au profit des habitants de la commune,

Considérant que la convention d'objectifs a pour objet de préciser les relations entre la ville de Woippy et les associations en :

- définissant les moyens humains, financiers et matériels que la commune apporte à la structure pour réaliser ses missions,
- fixant les obligations à sa charge, relatives à l'entretien des biens immobiliers et mobiliers communaux mis à sa disposition et aux conditions d'occupation des locaux,
- faisant connaître les attentes de la collectivité en termes de participation de l'association aux actions et animations au profit des habitants,

Vu les conventions d'objectifs en cours d'élaboration pour l'année 2019 avec :

- la Maison Pour Tous
- la MJC des Quatre Bornes
- la MJC Boileau Pré-Génie
- l'Union de Woippy

et particulièrement pour leurs engagements à la Fête des Fraises, à l'action Ramadan, aux spectacles jeunes publics, aux cafés-théâtres, à la programmation Jazz@woippy, au Contrat Enfance et Jeunesse, à l'accueil des adultes, des adolescents et préadolescents et dans le cadre du Contrat de Ville 2015/2020 de Metz-Métropole (Actions, Atelier Jeune-OVVV),

Vu la délibération du 22 novembre 2018 – point n° 20 – décidant le versement d'un acompte 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

➤ d'attribuer un deuxième versement aux associations suivantes :

• la Maison Pour Tous	32 920 €
• la MJC des Quatre Bornes	9 110 €
• la MJC Boileau Pré-Génie	50 060 €
• l'Union de Woippy	50 300 €

➤ d'approuver les conventions d'objectifs 2019 des associations, une fois élaborées,

➤ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dites conventions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM33-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019  
Publication : 15/04/2019

Pour extrait certifié conforme,  
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,



Cédric GOUTH